

Département des Côtes d'Armor  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU**  
**SEANCE du mardi 29 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

**Absent excusés :** CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PARISCOAT Dominique ; COAIL Christian



**DELBU2021-06-091**  
**REGULARISATION SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN AGENT**

Il est proposé d'autoriser le Président à régulariser la situation administrative d'un agent, assistant d'enseignement artistique principal 2° classe à temps complet à l'école de musique de Paimpol, dont la reprise de carrière au moment de sa nomination le 1<sup>er</sup> décembre 2014 n'a pas été faite correctement. Même si la reconstitution de carrière n'est pas obligatoire pour la collectivité car ce n'est pas un droit pour l'agent, cette erreur le pénalise de presque 4 ans dans sa carrière.

Après une étude menée par le service carrière et paie de l'Agglomération, il est proposé de reprendre la carrière de l'agent à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, année de la fusion, et non en 2014 considérant que l'agglomération n'existait pas au moment de la nomination.

Les crédits budgétaires nécessaires à cette reconstitution ont été prévus au BP 2021.

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;**

- D'autoriser le Président à reconstituer la carrière de l'agent

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

